43LM 25/3

Approvisionnement en combustibles- Régularisation des fournitures des Mines du Nord et du Pas-deCalais (3ème trimestre 1944 28.448.58Ifr I)

C.A. 7. 3.45

Régularisation des cépenses engagées pour les fournitures de combustibles minéraux solides faites à la S.N.C.F. par les Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais pendant la période du ler juillet au 30 septembre 1944 (N. 2857) (28.448.581 frs)

Rapporteur M. LEFAS

Ces quatre dossiers soumis à la Commission pour régularisation ne soulèvent pas d'objection de la part du Rapporteur et sont approuvés par la Commission. Extraît du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration du 7 mars 1945

P.V. (p.9)

Approvisionnement en combustibles - Régularisation des fournitures des Mines du Nord et du Pas-de-Calais (3ème trimestre 1944 - 28.448.581 fr 1).-

Le Conseil approuve, en régularisation, les fournitures de combustibles minéraux solides faites par les Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais pendant le 3ème trimestre 1944.

Les fournitures s'élèvent à 83.667 T. 7 pour un montant de 28.448.581 fr l. Les prix sont sans changement par rapport à ceux des fournitures du trimestre précédent, sauf en ce qui concerne les agglomérés de houille, le trenthra et l'anthracine qui ont subi, à partir du ler septembre, certaines augmentations autorisées par les Pouvoirs Publics.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Conseil d'Administration

Séance du 7 mars 1945

III - Marchés et Commandes

3°) Approvisionnement en combustibles - Régularisation des fournitures des Mines du Nord et du Pas-de-Calais (3ème trimestre 1944 - 28.448.581 fr 1).-

Sur

ch

AUSSEDAT - ANNECY - VELL

Service des Approvirionne de

Division des Combustibles

Der, 202 Ach

PARIS, le -6 FÉV 1945

NOTE

pour MM. les Membres du Conseil d'Administration au sujet de la régularisation des fournitures de combustibles minéraux solides faites par les Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais pendant la période du ler juillet au 30 septembre 1944

Le présent dossier a pour objet la régularisation des dépenses afférentes aux fournitures effectuées par les Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais à la S.N.C.F. sur attributions de l'Office de Répartition du Charbon pendant la période du ler juillet au 30 septembre 1944, à savoir :

83,667 to7 dont 8

Le montant total du dossier s'élève à 28,448,581 f,1 dont :

Les prix de facturation appliqués sont ceux des marchés de la S.N.C.F. en vigueur au ler septembre 1939 majorés des augmentations autorisées par les Pouvoirs Publics. Ces prix sont sans modification par rapport à ceux des fournitures du 2ème trimestre 1944, sauf pour les agglomérés de houille (briquettes et boulats), le Trenthra et l'Anthracine qui ont subi, à partir du ler septembre, l'incidence d'une augmentation de 12 f par tonne pour les briquettes et boulets et de 11 f pour l'inthracine et le Trenthra, autorisée par l'arrêté N°9,977 du 7 juillet 1944, vu la majoration des prix du go dron et du brai de houille.

Sur la base des tonnages reçus des Mines du Nord et du Pas-de-Calais, du ler janvier au 31 décembre 1943, cette nouvelle hates se traduit par une dépense supplémentaire d'environ 368,000 f par mois, pour les combustibles pour locomotives et d'environ 27,500 f par mois pour les combustibles à usages divers.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les dépenses du présent dossier.

Le Directeur du Service des Approvisionnements, COULLIE